

### Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

## 1- Prérequis de l'activité

- Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :
  - *Balissage de l'atelier de travail et mise place la signalisation temporaire sur voie circulée,*
  - *Chargement et déchargement des véhicules,*
  - *Réalisation des terrassements, réalisation des carottages,*
  - *Manutention et mise œuvre des éléments de signalisation, réalisation des activités de PPHM.*
- Fiches de prévention Covid-19 sur les thèmes : Transport / Déplacement, Habillage / Déshabillage, Lieux de vie, Accueil, Gestes de premiers secours et EPI spécifiques Covid-19.

 *Le référent Covid-19 aura la responsabilité d'informer les salariés et de veiller à l'application des consignes*  
*Dans le cas où toute ou partie de l'activité est sous-traitée, il faudra **informer les sous-traitants** des dispositions spécifiques lié au Covid-19 avant leur intervention. Lors de leur arrivée sur chantier, le sous-traitant sera accueilli et il devra faire l'objet d'un contrôle du respect des consignes.*

## 2- Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid-19 pour la Construction

 Selon les Professionnels réunis sous l'égide de Routes de France, les activités de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation du ou des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

**Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.

**Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.

**Niveau 3** : mesures exigeant des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la couleur du niveau est **ORANGE (Niveau 3)**.

### 3- Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire au Guide OPPBTP

Tâche ou étape du mode opératoire	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Organisation	Technique	Humaine
Balilage chantier	Privilégier la <b>manipulation</b> des éléments de signalisation temporaire <b>par une même personne</b> pour le chargement dans le fourgon, la pose et la dépose.	Port des <b>gants</b> usuels de travail.	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Chargement/déchargement véhicules	Privilégier autant que possible les <b>manutentions mécaniques</b> pour éloigner les opérateurs.	<b>Mécaniser</b> les chargements et déchargement avec engins et outils : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chariot élévateur /transpalette,</li> <li>- Chariot pour bouteilles de gaz,</li> <li>- Rampe ou hayon pour les matériels sur roulette.</li> </ul> Dans le cas déchargement de matériel nécessitant des manutentions à 2 (groupe électrogène...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Port d'un <b>masque</b> et de <b>lunettes</b> de protection,</li> <li>- Port des <b>gants</b> usuels de travail.</li> </ul>	Constituer un <b>binôme permanent</b> pour les manipulations d'objets lourds.
Terrassement mécanique	Définir <b>un seul utilisateur</b> de l'engin.	Désinfecter les <b>surfaces de contact</b> avant utilisation de l'engin.	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Terrassement manuel	<b>Réaliser la tâche seul</b> , en alternance avec deuxième opérateur.	Attribuer <b>individuellement</b> les outils (marquage, <b>étiquetage</b> des outils), à défaut, désinfecter les zones de préhension des outils à <b>chaque passation</b> .	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.

Carottage	Favoriser l'utilisation des carotteuses <b>fixées</b> au sol. Définir un <b>seul utilisateur</b> de l'engin.	Si utilisation de carotteuses à deux opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>- Port d'un <b>masque</b> et de <b>lunettes</b> de protection,</li> <li>- Port des <b>gants</b> usuels de travail.</li> </ul> Désinfecter les <b>surfaces de contact</b> avant utilisation de l'engin.	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Manutention des matériaux (support, fourreaux)	Privilégier la <b>manutention seul</b> .	Manutention à 2 opérateurs, si la distanciation barrière (1m) ne peut être maintenue : <ul style="list-style-type: none"> <li>- port d'un <b>masque</b> et de <b>lunettes</b> de protection.</li> </ul> Port <b>gants</b> usuels.	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Préparation et mise en œuvre de mortier		Pour les opérateurs qui <b>portent en permanence un masque</b> , des consignes peuvent être données de <b>porter des lunettes lors des travaux rapprochés</b> (distance moins de 1m). Port <b>gants</b> usuels.	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Utilisation d'outillages électroportatif/thermique	Attribuer <b>individuellement</b> les outils (marquage, <b>étiquetage</b> des outils), à défaut, désinfecter les zones de préhension des outils à chaque passage.	Port de <b>gants</b> usuels.	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Conduite des petits engins	Définir un <b>seul utilisateur</b> de l'engin.	Désinfecter les <b>surfaces de contact</b> avant utilisation de l'engin. Nacelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier autant que possible le travail à 1 dans la nacelle. Pour les opérations imposant la réalisation à deux, port d'un <b>masque</b> et de <b>lunettes</b> de protection.</li> </ul> Désinfection des gardes corps et manette de commande à <b>chaque changement d'opérateur</b> ou de binôme.	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.
Activité de PPHM	S'assurer avant intervention de l'application des mêmes règles par les <b>sous-traitants</b> et <b>prestataires</b> .	Port des <b>gants</b> usuels de travail par tout le monde Pour les opérateurs qui <b>portent en permanence un masque</b> , des consignes peuvent être données de <b>porter des lunettes lors des travaux rapprochés</b> (distance moins de 1m).	<b>Sensibiliser</b> le personnel sur les consignes spécifiques Covid-19.

### 4- Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction:

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid-19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP,
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP,
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP.

### 5- Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Évaluation des risques.

Protocole de chargement et déchargement.

PPSPS ou Plan de Prévention.

### 6- Informations utiles

#### Fouritures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

				<p><b>Métier : Constructeur de routes</b></p>	<p><b>Fiche RF18</b></p>
<p><b>Activité : Signalisation verticale</b></p>					